



# ATSEM

## La colère grandit !

Ça continue mercredi 1<sup>er</sup> février 2017,

**Rassemblement à 11h  
à Mâcon devant la Préfecture**

Le 14 décembre 2016, à l'appel de l'intersyndicale CGT, FAFPT et FO, des milliers d'ATSEM étaient en grève et se sont mobilisés pour une reconnaissance de leur cadre d'emploi, que ce soit en termes de niveau de rémunération, de déroulement de carrière, de niveau de pénibilité, alors même que des nouvelles missions liées à l'évolution des rythmes scolaires sont venues créer une surcharge de travail conséquente pour ces personnels déjà débordés !

Nous dénonçons le manque de considération de cette profession, tant de la part des employeurs locaux que du Ministère qui, au travers des différentes réformes n'ont pas permis à ce cadre d'emplois de progresser.

La résignation n'est pas à l'ordre du jour ! Le 14 décembre dernier les représentants de la Ministre de la Fonction Publique, qui recevaient l'intersyndicale, reconnaissaient la légitimité des besoins de ces personnels, à savoir : la

reconnaissance des missions éducatives du cadre d'emplois, le respect des qualifications, la dignité et la considération dans la communauté éducative, la nécessité d'une ATSEM par classe, ...

### **Vous avez dit : « démocratie »**

Le Bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, sur proposition de son Président, Philippe LAURENT, a décidé, lors de la réunion du 14 décembre 2016, de reporter l'examen du rapport en auto-saisine sur le cadre d'emploi des ATSEM, prévu lors de la séance plénière du même jour.

Le Président nous a dit : « nous partageons tous l'importance et la relative urgence de faire évoluer le cadre d'emploi des ATSEM, et les propositions du rapport dans son état actuel sur les questions statutaires et de formation conviennent globalement à tout le monde, pourtant il n'est pas acceptable que le Conseil Supérieur se réunisse sur la pression de la rue ».

Nous dénonçons les prétextes invoqués et appelons au respect de la démocratie sociale !

